

# MAIRIE DE LE BOULOU

## CONSEIL MUNICIPAL

N° 2013 - 05

SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2013 A 18H 30

**PRESENTS :**

Christian OLIVE Maire, Nicole VILLARD 1<sup>ère</sup> adjointe, François COMES 2<sup>e</sup> adjoint, Jean-Claude FAUCON 3<sup>e</sup> adjoint, Jean-Christophe BOUSQUET 4<sup>e</sup> adjoint, Jean CAVAILLÉ 5<sup>e</sup> adjoint, Patrick FRANCES 6<sup>e</sup> adjoint, Muriel MARSA, Claude MARCELO, Claude PEUS, Françoise VIDAL, Hervé CAZENOVE, Martine LAFUENTE, Noël PACE, Jean- Marie SURJUS.

**ABSENTS EXCUSES :** Jean-Marc PADOVANI, Véronique MONIER, Rose-Marie QUINTANA (Absente jusqu'au point n° 5), Martine ZORILLA, Christophe PELISSIER, Jacques POUPEAU.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Cécile HERNANDEZ à Françoise VIDAL ; Karine THIBAUT-PADILLA à Christian OLIVE ; Nicole RENZINI à Jean CAVAILLÉ ; Georges SANZ à Jean-Claude FAUCON ; Jean SFORZI à Noël PACE ; Bérange LANNES-GUSSE à Jean-Marie SURJUS.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Martine LAFUENTE.

.....

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 10 juin 2013. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

▲ **FINANCES :**

♦ **DECISION MODIFICATIVE : Budget principal**

Monsieur Patrick FRANCES, adjoint, informe l'assemblée que lors du vote du budget, le 10 avril 2013, l'opération 950 individualisée « Avenue Foch » sur l'investissement avait été ouverte avec une enveloppe de crédits de 50.000 €TTC. Or il s'avère que le montant du marché de maîtrise d'œuvre (47.763,46 €TTC) ainsi que des relevés topographiques (5.559,20 €TTC) seront supérieurs aux crédits ouverts.

Il est donc proposé au conseil d'abonder l'opération 950 « Avenue Foch » de crédits supplémentaires de 4.000 € soustraits du chapitre 020/fonction 01 « dépenses imprévues ».

La décision modificative est adoptée à l'unanimité sans débat.

## ▲ **TRAVAUX / URBANISME :**

### ◆ **APPROBATION DU DCE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU STADE DES ALBERES :**

Monsieur François COMES, adjoint, rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget le 10 avril 2013 était inscrite en investissement l'opération intitulée « Stade des Albères » pour un montant global TTC de 730.000 €

Après une étude de faisabilité en 2012, le contrat de maîtrise d'œuvre a été confié au bureau d'études SERI en mai 2013. Ce dernier a rédigé un DCE avec une estimation de coût fixée à 507.162 €HT. Par ailleurs il est prévu deux opérations supplémentaires que chaque candidat devra chiffrer. L'une pour la création de gradins, l'autre pour l'installation de pare-ballons. Ces options seront retenues en fonction du montant définitif des travaux et de l'enveloppe préalablement allouée.

Conformément au code des marchés et au vu des montants, s'agissant de marchés de travaux, la procédure en MAPA sera appliquée pour la dévolution du marché (article 28 du CMP). Aussi, afin de faciliter les démarches administratives durant l'été, il est proposé au conseil municipal d'entériner le DCE ainsi que l'estimation définitive, autoriser le maire à mener les démarches de mise en concurrence et d'attribution du marché.

L'approbation du DCE et celle de l'estimation définitive sont adoptées par 17 voix POUR et 04 voix CONTRE.

### ◆ **TRANSFERT DE PROPRIETE DES VRD DES LOTISSEMENTS « LES CHENES-LIEGES » ET « ROBERT » :**

Monsieur le Maire expose que, conformément à la délibération du 28 juin 2010, les articles L. 2241 et L. 1311-9 du CGCT ainsi que l'article L. 1111-1 du CGPPP, il est proposé au conseil le transfert de propriété des équipements privés des lotissements « Les chênes-lièges 1 et 2 » et « Robert » sur demande des propriétaires respectivement Monsieur GILLOT et consorts ROBERT.

Le transfert correspond aux rues suivantes :

- Rue des chênes-lièges
- Rue des chênes verts
- Rue des rouvres
- Impasse de la suberaie
- Ainsi qu'aux espaces verts et communs

L'ensemble de ces espaces est ouvert à la circulation et à l'usage du public. La procédure ne nécessite pas d'enquête publique.

Il est à noter que ces transferts se feront sous forme d'acquisitions à un euro.

Le transfert de propriété des CRD des lotissements « Les chênes-lièges » et « Robert » est voté à l'unanimité sans débat.

### ◆ **ENQUETE ORDONNANT LA CESSION GRATUITE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CHEMIN DE MOLAS (en partie) :**

Madame Nicole VILLARD, adjointe, expose à l'assemblée que, par délibération en date du 13 février 2006, le conseil municipal avait adopté le déclassement d'une partie de la voirie communale « Cami de Molas » pour la rétrocéder au CCAS, suite aux travaux de la RD 618. Cette voie est située au droit du camping. Il convient à présent de régulariser cette situation.

Conformément à la réglementation, une enquête publique a été ouverte du 27 mai 2013 au 14 juin 2013 pour le déclassement obligatoire de ce terrain avant cession.

Madame Anita SAEZ, commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions et un avis favorable à ce déclassement.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que sur la rétrocession de la voirie susvisée au CCAS.

Le déclassement de la voie et la cession à un euro du terrain susdit sont votés à l'unanimité sans débat.

#### ▲ **INTERCOMMUNALITE :**

##### ♦ **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - STATUTS - EXTENSION DE PERIMETRE :**

**Composition du conseil communautaire jusqu'au prochain renouvellement des conseillers municipaux de mars 2014 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté préfectoral n° 2013.148-0006 du 28 mai 2013 autorisant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Vallespir aux communes de L'Albère, Les Cluses et Le Perthus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Il précise que, compte tenu de l'extension du périmètre de la communauté, le conseil doit se prononcer sur la composition du conseil communautaire de janvier jusqu'au prochain renouvellement des conseillers municipaux de mars 2014 en application des statuts. Cette proposition nouvelle porte sur un siège supplémentaire par commune entrante sans que le nombre de sièges des autres communes ne change comme indiqué dans le tableau suivant et joint à la note de synthèse :

##### Composition du conseil communautaire :

Céret	9 sièges
Le Boulou	6 sièges
Maureillas	3 sièges
Saint-Jean-Pla-de-Corts	3 sièges
Reynès	2 sièges
Taillet	1 siège
Vivès	1 siège
L'Albère	1 siège
Les Cluses	1 siège
Le Perthus	1 siège

Monsieur Jean-Marie SURJUS : Les membres de l'opposition auront-ils un siège avant mars 2014 ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'augmenter cette fois-ci le nombre de sièges dévolus aux communes déjà existantes.

La nouvelle composition du conseil communautaire est adoptée par 18 voix POUR et 04 ABSTENTIONS.

##### ♦ **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE :**

**Composition du conseil communautaire à compter du renouvellement des conseillers municipaux de 2014.**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu maintenant de voter la nouvelle composition du conseil communautaire à compter de mars 2014.

Considérant qu'au prochain renouvellement général des conseillers municipaux en 2014, les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, d'agglomérations, urbaines et métropoles) changeront la répartition des sièges de leur organe délibérant en application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT (créé par l'article 9 de la loi n° 2010.1563 du 16 décembre 2010, dite loi RCT, modifié par la loi n° 2012.1561 du 31 décembre 2012).

Monsieur le Maire rappelant la règle informe que la répartition proposée a été discutée à l'amiable avec l'ensemble des maires des communes membres.

Le décompte proposé est désormais le suivant :

Communauté	Communes	Population municipale (sans double compte)	Nombre de délégués	%
CC. Vallespir	Albère	83	1	2,86%
	Le Boulou	5.436	9	25,71%
	Céret	7.629	12	34,29%
	Les Cluses	263	1	2,86%
	Maureillas	2.661	4	11,43%
	Le Perthus	586	1	2,86%
	Reynès	1.204	2	5,71%
	St Jean-Pla-de-Corts	2.028	3	8,57%
	Taillet	105	1	2,86%
	Vivès	168	1	2,86%
	TOTAL	20.163	35	

Monsieur le Maire ajoute qu'en passant de 6 à 9 sièges, Le Boulou ouvrira le nombre de délégués à deux délégués d'opposition.

La nouvelle répartition est votée à l'unanimité sans débat.

♦ **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS et RAPPORT D'ACTIVITE :**

Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET, adjoint, rappelle que, conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT, chaque année avant le 30 septembre, le président de l'établissement de coopération intercommunale Communauté de Communes du Vallespir adresse aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés.

Par ailleurs conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT, le président de la communauté adresse également aux communes membres le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Les deux rapports sont tenus à la disposition des membres du conseil municipal auprès du directeur général des services.

Le conseil municipal prend acte du rapport exposé par Monsieur BOUSQUET.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 00.**